

- sensibilisation
- plaidoyer
- solidarité

Communiqué de presse



Guerre Israël-Palestine, une catastrophe annoncée !

Depuis vingt ans le CPJPO n'a cessé d'alerter l'opinion publique et surtout les décideurs politiques européens de l'urgence à résoudre la question palestinienne et à imposer à Israël des mesures concrètes pour arrêter la colonisation et mettre fin à l'occupation, au risque de voir la situation se dégrader. Nous avons renouvelé nos mises en garde depuis l'arrivée au pouvoir en Israël de partis d'extrême droite qui annoncent clairement leur volonté d'annexion complète de la Palestine à travers des déclarations violentes et haineuses et qui mettent cette volonté en œuvre. Malheureusement, nous sommes confrontés aujourd'hui au pire des scénarios.

Soyons clairs : En accord avec le Droit international, le CPJPO condamne avec la même force toute violence à l'égard des civils, quels qu'ils soient, Israéliens ou Palestiniens, que cette violence soit perpétrée par le Hamas ou d'autres groupes armés palestiniens, ou par les Forces d'occupation israélienne et les colons.

Depuis 75 ans Israël mène une guerre non déclarée contre l'ensemble des Palestiniens. L'apartheid, l'occupation et la colonisation israéliennes et la complicité des Etats-Unis et de l'Union Européenne sont la source principale de toute cette violence.

Depuis 16 ans, la population de la Bande de Gaza est soumise à un blocus militaire par terre, mer et ciel. Ce blocus asphyxie 2,3 millions de personnes dans une prison de 360 km² et les prive des droits les plus élémentaires, situation qui génère le désespoir. Et depuis deux jours, Israël est en train de mettre en place un siège total de l'ensemble de la population de Gaza : privation de nourriture, coupures de l'eau et de l'électricité. Ce siège total consiste à prendre en otage la totalité des Gazaouis, ce qui constitue un crime de guerre au plan du Droit international. Dans ce contexte, la mise en question par l'UE de son soutien financier et humanitaire à la population palestinienne ouvre la voie à une complicité éventuelle de crime de guerre ou même de crime contre l'humanité à large échelle.

Certains dirigeants occidentaux ne semblent découvrir la violence et la « barbarie » que lorsque des civils Israéliens en sont victimes. Et les Palestiniens sont qualifiés, quant à eux, de terroristes dès qu'ils défendent leurs droits les plus élémentaires, y compris le droit à la résistance. Soyons encore une fois clairs : le droit à la résistance ne donne pas droit à la violence contre des civils non armés.

Rappelons que, selon l'OCHA, entre 2008 et 2023 et jusqu'aux événements tragiques récents, les Palestiniens ont déploré 6.407 victimes et Israël 308 (1). De 2022 à aujourd'hui, les Forces armées et les colons israéliens ont tué 426 Palestiniens dont 140 enfants dans les Territoires Occupés. Le 30 juin 2023, l'OCHA a relevé 1.449 attaques de colons, 436 maison palestiniennes détruites et 1 660 Palestiniens déplacés, dont la moitié sont des enfants. Tout cela dans le cadre d'un système qualifié d'Apartheid par toutes les organisations représentatives de Défense des Droits humains.

Mais qui a pris, au niveau européen, des sanctions contre ces violences quotidiennes ? Quelles ont été les initiatives de nos dirigeants pour contribuer à des solutions de paix et faire appliquer le droit international dans cette région (fin de l'occupation, fin de la colonisation et solution juste à apporter au problème des réfugiés ?) La question palestinienne, force est de le constater, a été mise de côté pendant que l'asphyxie annoncée du peuple palestinien se déroulait sous nos yeux.

Nous appelons les dirigeants européens à ne pas prendre part à la punition collective des Palestiniens, à ne pas se laisser entraîner dans le cercle vicieux de la haine et de la vengeance proclamées par les dirigeants israéliens, à continuer d'envoyer de l'aide au développement et à faire pression sur Israël afin qu'il cesse ses attaques de vengeance sur Gaza.

L'UE et les gouvernements européens devraient réfléchir aux échecs désastreux de plus d'un demi-siècle de leur politique et prendre enfin de véritables initiatives pour s'engager sur une voie fondée sur le droit international et la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. C'est le seul moyen d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines parmi les civils israéliens et palestiniens et d'empêcher une explosion de violence dans l'ensemble de la région.

Le Conseil d'administration du CPJPO

(1) <https://www.ochaopt.org/data/casualties#>

Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient asbl
ONG de développement - 136-138, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg
IBAN: LU09 0019 2855 6791 9000 BIC: BCEELULL
+352 4 004 2764 | contact@paixjuste.lu | www.paixjuste.lu

